

PROJET DE LOI

N° 147

rejeté

SÉNAT

le 23 juillet 1982

TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE
DE 1981-1982

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT
EN NOUVELLE LECTURE

*relatif à la participation des employeurs
au financement des transports publics urbains.*

*Le Sénat a adopté, en nouvelle lecture, la motion,
opposant la question préalable à la discussion du projet
de loi, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 1^{re} lecture : 876, 948 et in-8° 189.
2^e lecture : 1042, 1043 et in-8° 210.
Commission mixte paritaire : 1064.
Nouvelle lecture : 1063, 1065 et in-8° 215.

Sénat : 1^{re} lecture : 431, 460 et in-8° 140 (1981-1982).
2^e lecture : 484 et in-8° 142 (1981-1982).
Commission mixte paritaire : 486 (1981-1982).
Nouvelle lecture : 491 (1981-1982).

En application de l'article 44, troisième alinéa, du règlement, le Sénat décide qu'il n'y a pas lieu de poursuivre la délibération sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif à la participation des employeurs au financement des transports publics urbains.

En conséquence, conformément à l'article 44, alinéa 3, du règlement, le projet de loi a été rejeté par le Sénat.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 23 juillet 1982.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.